



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 27 FEVRIER 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mardi 21 février 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ *procuration*, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER *procuration*

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET, M. Jérôme JONFAL, M. Jean PALLUD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 Absents : 1

Secrétaire de séance : M. Jean PALLUD

Date d'affichage : 28 FEV. 2023

OBJET : ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA CCPC

ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA CCPC

Monsieur Le Président rappelle que le vélo est un mode de transport alternatif à la voiture individuelle permettant à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la qualité de l'air, de diminuer la congestion urbaine, d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages, de redynamiser les centre-bourg, d'améliorer la condition physique et la santé des usagers.

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité en juillet 2021, permettant ainsi à la CCPC, entre autres, de développer les mobilités actives. Elle a donc lancé en février 2021 la réalisation de son premier schéma directeur cyclable (SOC) ; document stratégique et opérationnel ayant pour objectif de fixer les ambitions du territoire en terme de développement de l'usage de vélo par la mise en œuvre d'aménagements cyclables et de services associés.

L'élaboration du SOC a été suivie par un comité de pilotage composé des treize communes de la CCPC, ayant validé les différentes étapes :

- De février 2021 à juin 2021 : une première phase de diagnostic a permis de référencer les aménagements et services existants sur la CCPC ainsi que la pratique actuelle des usagers grâce à une enquête (ayant reçu plus de 600 réponses). Les attentes et besoins des communes ainsi que ceux des EPCI voisins ont également été recensés.
- De juin 2021 à décembre 2021 : le diagnostic et les entretiens avec les communes ont permis de réaliser un premier maillage du territoire avec pour chaque tronçon une typologie d'aménagement (selon le potentiel d'usagers, le trafic routier, le gabarit de la voirie ...).
- De janvier 2022 à mars 2022 : un programme d'aménagement des liaisons cyclables est proposé ainsi que des actions complémentaires telles que le déploiement de stationnements vélo (courte durée et sécurisé), le lancement de services de location ou d'incitation à l'achat, l'élaboration d'un plan de communication et d'animation pour sensibiliser et encourager la pratique.

Le Schéma Directeur Cyclable a été validé par le comité de pilotage le 21 mars 2022, il prévoit la création d'environ 55 km de voies cyclables venant s'ajouter aux 8 km déjà existants pour un total de 63 km dont 20 km en site propre (pistes cyclables ou voies vertes).

Le schéma s'articule autour d'un itinéraire structurant et de 12 liaisons maillant la CCPC et se connectant aux intercommunalités voisines :

- Axe Nord/Sud reliant le Mont Sion à Cuvat pour environ 17 km (une antenne de 2.5 km permettant de connecter Cruseilles au lac des Dronières)
- Liaison 1 : Mont Sion - St Blaise
- Liaison 2 : Copponex - Jussy
- Liaison 3 : Copponex - Cruseilles
- Liaison 4 : Antenne desservant le collège de Cruseilles
- Liaison 5 : Allonzier - Fier et Usses
- Liaison 6 : Cuvat - Allonzier
- Liaison 7 : Cuvat - Promery
- Liaison 8 : les Dronières - Vovray - Le Sappey
- Liaison 9 : les Dronières - Menthonnex
- Liaison 10 : Allonzier - P+r St Martin
- Liaison 11 : Villy-le-Pelloux - Groisy
- Liaison 12 : Villy-le-Pelloux - P+r St Martin

L'ensemble de ces itinéraires est estimé à environ 4,14M€ de travaux HT, hors frais d'études et de maîtrise d'œuvre, toutefois la majeure partie de l'axe structurant sera réalisée par la région dans le cadre de la Vélo route des 5 lacs, de plus la réalisation d'infrastructures cyclables est largement financée (de l'ordre de 50 à 70 % de subvention si des appels à projets d'ensemble sont déposés pour le compte du territoire).

Le schéma directeur prévoit également un ensemble d'actions pour créer une politique vélo globale :

- Action 1.1 : Créer du stationnement vélo simple (courte durée type arceau)
- Action 1.2 : Créer du stationnement vélo sécurisé (longue durée type consigne individuelle, semi-collective ou collective)
- Action 2.1 : Mettre en place une signalisation directionnelle de jalonnement
- Action 3.1 : Proposer un service de location de vélos (courte et/ou longue durée)
- Action 3.2 : Proposer une aide à l'achat de VAE
- Action 4.1 : Informer, communiquer sur l'offre cyclable existante
- Action 4.2 : Mettre en place des actions d'animation, de sensibilisation (atelier de remise en selle, de réparation, savoir rouler à vélo ...) pour les différentes cibles du territoire (entreprises, scolaires, seniors ...)
- Action 5 : Se doter de moyens humains pour mettre en œuvre cette politique vélo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16 ;

Vu le Code des Transports et notamment l'article L1231-1-1-4° concernant l'organisation des services relatifs aux mobilités actives et la contribution au développement de ces mobilités ;

Vu la délibération 2021-18 du Conseil communautaire en date du 25 mars 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et transfert la compétence Mobilité à l'EPCI ;

Vu la délibération 2022-38 du Conseil communautaire en date du 28 avril 2022 relative à l'adoption du projet de territoire et notamment l'orientation stratégique « Préservation de l'environnement et de notre identité » qui inclut la mobilité ;

Vu la décision de financement n°2166D0195 de l'ADEME relative à l'appel à projet AVELO 2 ;

Considérant les éléments ci-avant exposés ;

Considérant que le vélo est un mode de déplacement vertueux et qu'il peut diminuer la congestion urbaine, réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire la consommation d'énergie, améliorer la qualité de vie et de l'air et ainsi répondre aux enjeux environnementaux ;

Considérant l'intérêt important de la population sur cette thématique ; l'enquête vélo lancée en mars 2021 lors de la réalisation du schéma directeur cyclable ayant reçu plus de 600 réponses ; que 96 % des personnes interrogées sont intéressés pour développer leur pratique et que 20 % ne pratiquent pas le vélo par manque de sécurité ; l'enquête mobilité lancée en décembre 2022 ayant également reçu plus de 600 réponses avec 55 % des personnes interrogées demandant des itinéraires sécurisés ;

2023-18 MOBILITES/ ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA CCPC

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **APPROUVE** le schéma directeur cyclable dans son ensemble, comprenant entre autres les itinéraires tels que définis ci-dessus et le plan d'actions pour créer une politique vélo globale. Ce schéma directeur pourra guider l'action du territoire en matière de mobilité cyclable et permettre de bénéficier de subventionnements de la part de l'état pour réaliser les infrastructures. Ce document stratégique présente les ambitions du territoire en termes de politique cyclable et sera le support permettant, entre autres, de bénéficier des multiples sources de subventions (Etat, Département) disponibles pour réaliser les infrastructures.

Le secrétaire de séance
Jean PALLUD

Le Président
Xavier BRAND



28 FEV. 2023

Acte certifié exécutoire le :